

Avis Technique 12/15-1715

Annule et remplace l'Avis Technique 12/09-1567

Système associant une sous-couche à un revêtement de sol à usage bâtiment

*Revêtement de sol résilient
Resilient floor covering
Elastische Bodenbeläge*

Systeme Sarlibase T.E.

Titulaire : Société Forbo Sarlino S.A.S.
63 rue Gosset
BP 2717
FR-51055 REIMS

Tél. : 03 26 77 30 30
Fax : 03 26 77 35 37
Internet : www.sarlino.forbo.com

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 21 mars 2012)

Groupe Spécialisé n° 12

Revêtements de sol et produits connexes

Vu pour enregistrement le 20 juin 2016

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de sol et Produits Connexes » de la Commission Chargée de Formuler des Avis Techniques a examiné, le 1^{er} décembre 2015, le « Système SARLIBASE T.E. » associant les revêtements de sol résilients, textiles ou floqués à usage bâtiment de la gamme FORBO, à la sous-couche d'interposition SARLIBASE T.E., fabriqués par le Groupe FORBO et distribués par la Société FORBO SARLINO. Il a formulé sur ce système l'Avis Technique ci-après, qui annule et remplace l'Avis Technique 12/09-1567. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France Européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Système de revêtement de sol plastique ou textile posé collé sur le support en périphérie du local et aux seuils d'accès, permettant selon le cas :

- La protection du revêtement de sol contre les remontées d'humidité du support par diffusion de l'humidité ascendante éventuelle dans le volume d'écoulement de la sous-couche SARLIBASE T.E. ;
- La pose du revêtement de sol en désolidarisation du support.

Le système comprend :

- la sous-couche d'interposition SARLIBASE T.E. à base de PVC, d'épaisseur 1,5 mm ;
- les revêtements de sol plastiques manufacturés à usage bâtiment, certifiés NF-UPEC ou NF-UPEC.A+ énoncés à l'article 2.21 du Dossier Technique ;
- les revêtements de sol textiles aiguilletés manufacturés à usage bâtiment, certifiés NF-UPEC énoncés à l'article 2.22 du Dossier Technique ;
- les revêtements de sol textiles floqués manufacturés à usage bâtiment, certifiés NF-UPEC énoncés à l'article 2.23 du Dossier Technique.

1.2 Identification

La dénomination commerciale exclusive des revêtements de sol, le type, le coloris et le n° de lot figurent sur les emballages.

1.3 Mise sur le marché

Revêtements de sol

Conformément au règlement (UE) N° 305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, les revêtements de sol FORBO font l'objet de déclarations des performances établies par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041 (2005-03-01).

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Identique au domaine d'emploi revendiqué (cf. article 1.2 du Dossier Technique).

Les systèmes associant la sous-couche SARLIBASE T.E. à des revêtements PVC compacts hétérogènes en lames ou dalles de type LVT sont exclus.

Les locaux classés E3 avec siphon de sol sont exclus.

2.2 Appréciation sur le produit

2.21 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

La sous-couche SARLIBASE T.E. fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement C_{fl}-s1, valable en pose libre sur supports bois ou panneaux dérivés du bois ou sur supports classés A1 ou A2_{fl} (Rapport du laboratoire EXOVA WARRINGTONFIRE n°319862).

Le système constitué, selon le cas, d'un des revêtements de sol FORBO en PVC hétérogène compact, PVC sur mousse (VSM U3/U4), PVC sur mousse (VSM U2s), aiguilletés U3 P3 et aiguilletés U3s P3 collé sur la sous-couche SARLIBASE T.E. fait l'objet de rapports de classements européen de réaction au feu selon la norme NF-EN 13501-1, avec classements B_{fl}-s1, C_{fl}-s1 ou C_{fl}-s2, valables pour le complexe posé libre sur supports bois ou panneaux dérivés du bois ou sur supports classés A1 ou A2 (rapports du CSTB n° RA08-0186, n° RA09-0242, n° RA08-0296, n° RA04-0172, n° RA05-0067, n° RA04-0031, n° RA03-0366, n° RA04-0591, n° RA08-0135 et n° RA09-0413).

Le système constitué d'un revêtement de sol FORBO textile floqué en lés d'épaisseur 4,3 mm collé sur la sous-couche SARLIBASE T.E. fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF-EN 13501-1 avec classements B_{fl}-s1, valable pour le complexe posé libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur support fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ (Rapport du CRET n° 2015/087 du 09 octobre 2015).

Le système constitué d'un revêtement de sol FORBO textile floqué en dalles d'épaisseur 5,3 mm collé sur la sous-couche SARLIBASE T.E. fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF-EN 13501-1 avec classements B_{fl}-s1, valable pour le complexe posé libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur support fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ (Rapport du CRET n° 2015/108 du 23 décembre 2015).

Le système constitué d'un revêtement de sol FORBO en PVC hétérogène compact en dalles plombantes d'épaisseur 5 mm collé sur la sous-couche SARLIBASE T.E. fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF-EN 13501-1 avec classements C_{fl}-s1, valable pour le complexe posé libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur support fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ (Rapport du CRET n° 2015/107 du 23 décembre 2015).

La conformité du classement de réaction au feu du système considéré à la réglementation en vigueur lorsqu'elle s'applique devra être vérifiée au cas par cas (Cf. article 2.34 ci-après).

Isolation acoustique

Efficacité normalisée du Système SARLIBASE T.E. au bruit de choc ΔL_w non communiquée.

Tenue à la cigarette des revêtements de sol

Les cigarettes incandescentes provoquent une carbonisation de la surface plus ou moins prononcée en fonction du choix du revêtement de sol.

Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre du système sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

Données environnementales

Les systèmes associant les revêtements de sol FORBO à la sous-couche SARLIBASE T.E. ne disposent d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et de l'entretien

Les composants du système font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.22 Durabilité – Entretien

Dans les conditions d'usage et d'entretien normales des revêtements et en fonction de leurs classements UPEC, le présent avis signifie une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années dans les locaux caractérisés par un classement au plus égal à celui du revêtement ; Cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux », *Cahier du CSTB 3509* de novembre 2004.

Les méthodes préconisées à l'article 7 du Dossier Technique pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

2.23 Fabrication

L'efficacité de l'autocontrôle du fabricant apparaît satisfaisante.

2.24 Mise en œuvre

La mise en œuvre est réalisée conformément aux dispositions de l'article 4 du Dossier Technique et des conditions générales, selon le cas, de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés » ou de la norme NF P 62-202 (référence DTU 53.1) « revêtements de sol textiles ».

La sous-couche est partiellement collée à l'aide d'une colle réactive sur le support de façon discontinue en périphérie du local et de façon continue au droit des passages de portes ; elle peut ne pas être collée aux passages de portes sous réserve de la mise en œuvre de barres de seuils ou de profilés adaptés ou bien que les revêtements soient soudés à chaud (cf. article 4.21 du Dossier Technique).

Le revêtement de sol est ensuite collé sur la sous-couche avec une colle acrylique à faible teneur en eau.

Un soin tout particulier doit être apporté :

- à la détermination du taux d'humidité du support et du risque de reprise d'humidité qui déterminent le choix du produit de ragréage ou de reprofilage ;
- au respect des conditions de collage de la sous-couche sur le support ;
- au respect de la quantité de colle préconisée pour la pose du revêtement sur la sous-couche et du temps de gommage des colles acryliques ;
- au marouflage ;
- au traitement des rives selon le taux d'humidité ou le risque de reprise d'humidité éventuelle du support.

Les colles doivent être choisies parmi celles figurant dans le Dossier Technique, à l'exclusion de toute autre colle.

Cas particulier de la mise en œuvre sur dalles amiantées

Dans ce cas, et pour l'ensemble des opérations prévues, la mise en œuvre exige le respect de la réglementation en vigueur concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante.

2.25 Assistance technique

La Société FORBO SARLINO assure une formation aux entreprises qui le demandent et met un technicien à disposition des entreprises qui le souhaitent pour le démarrage de chantier.

2.3 Prescriptions Techniques

2.31 Documents Particuliers du Marché

Cf. norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés » et norme NF P 62-202 (référence DTU 53.1) « revêtements de sol textiles ».

Les Documents Particuliers du Marché devront tenir compte des contraintes liées à l'état de surface et à la planéité des supports, le recours généralisé à un enduit de sol étant exclu sur les supports exposés au risque de reprise d'humidité.

2.32 Cas de la pose sur sol amianté - Eléments du dossier de consultation

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de déclarer l'existence ou non de produits contenant de l'amiante dans le sol existant, en fournissant obligatoirement à l'entreprise le Document Technique Amiante et en l'informant du type et de l'état du support.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, il devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de déposer partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au *Cahier du CSTB 3635_V2* et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.33 Consistance des travaux

Cf. norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés » (avril 2007), Cahier des clauses spéciales.

En outre, pour les travaux neufs et lorsqu'elles sont nécessaires, les opérations éventuelles de traitement des fissures et reprofilage du

support sont à la charge de l'entreprise de gros œuvre qui a réalisé le support.

2.34 Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.2 partie 2, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes.

Cas particulier des travaux sur dalles vinyle amiante

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.35 Satisfaction à la réglementation incendie

Le Maître d'ouvrage ou le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité à la réglementation incendie en vigueur, chaque fois qu'elle s'applique au cas considéré, du classement de réaction au feu du système constitué de la sous-couche et du revêtement choisi.

La Société FORBO SARLINO est tenue de produire au cas par cas, pour chaque système considéré, un rapport de classement de réaction au feu établi conformément à la réglementation en vigueur.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du système dans le domaine proposé est appréciée favorablement.

Validité

3 ans, venant à expiration le 31 décembre 2018.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 12
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante

Le présent Avis est formulé par le Groupe Spécialisé n° 12 en tenant compte de la réglementation en vigueur au jour de la formulation de l'Avis concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante. Cette réglementation étant susceptible d'évoluer au cours de la durée de validité du présent Avis Technique, l'attention du Maître d'œuvre et/ou du Maître d'ouvrage et/ou de l'entreprise est attirée sur la nécessité de respecter la réglementation en vigueur au moment des travaux.

Traitement des rives à l'aide de plinthes

Il est rappelé au Maître d'ouvrage et au Maître d'œuvre que la mise en œuvre de plinthes ventilées est nécessaire lorsque le recours à des plinthes est souhaité.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 12

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description du système et de sa mise en œuvre

1. Principe

1.1 Type

Système de revêtement de sol plastique associant :

- la sous-couche d'interposition SARLIBASE T.E. à base de PVC enduit sur voile de verre avec présence de barrettes de mousse expansée en envers permettant la diffusion de l'humidité dans le plan du support ;
- un des revêtements de sol manufacturés de type résilients ou textiles aiguilletés ou floqués définis au chapitre 2.2 ci-après ;
- les colles définies à l'article 4.2 ;
- les cordons de soudure définis à l'article 4.24.

1.2 Domaine d'emploi

Domaine d'emploi de ce système de revêtement de sol : locaux ayant les classements UPEC suivants, en fonction du type de support (en neuf et en rénovation) et en fonction du choix du revêtement qui devra être adapté au type de local considéré :

Tableau 1

Type de support	Travaux neufs (*)	Travaux de rénovation (*)
Support à base de liants hydrauliques	De U2s P2 E2/3 C0 à U4 P3 E2/3 C2	De U2s P2 E2/3 C0 à U4 P3 E2/3 C2
Support à base de bois ou panneaux dérivés Support à base de sulfate de calcium	De U2s P2 E1/3 C0 à U4 P3 E1/3 C2	De U2s P2 E1/3 C0 à U4 P3 E1/3 C2
Support à base de liants hydrauliques peint	-	De U2s P2 E2/3 C0 à U4 P3 E2/3 C2
Carrelage existant Granito Sol coulé résine existant Dalle plastique semi-flexible Dalle vinyle-amiante Sol résilient compact	-	De U2s P2 E2/3 C0 à U4 P3 E2/3 C2
(*) : Locaux au plus classés E1 sur support à base de bois ou de sulfate de calcium et au plus classés E2 sur support à base de liants hydrauliques dans le cas d'un revêtement de sol en dalles. E2 sur support à base de bois et de sulfate de calcium et E3 sur support à base de liants hydrauliques avec joints soudés à chaud et traitement des rives comme décrit à l'article 4.7 ci-après. Les locaux classés E3 avec siphon de sol ne sont pas visés.		

1.21 Emploi en protection du revêtement contre les remontées d'humidité

1.211 Travaux neufs

Supports neufs à base de liants hydrauliques humides ou exposés aux reprises d'humidité dont le taux d'humidité est inférieur à 7 %, dans des locaux ayant au plus le classement indiqué dans le Tableau 1 et, selon le cas :

- le classement du revêtement de sol associé figurant dans son certificat NF-UPEC ou NF-UPEC.A+ ;
- le classement des locaux accepté figurant dans l'Avis Technique ou le DTA du revêtement associé.

1.212 Travaux de rénovation

Supports à base de liants hydrauliques anciens non revêtus ou remis à nus, humides ou exposés aux reprises d'humidité, dont le taux d'humidité est inférieur à 7 %, dans des locaux ayant au plus le classement indiqué dans le Tableau 1 et, selon le cas :

- le classement du revêtement de sol associé figurant dans son certificat NF-UPEC ou NF-UPEC.A+ ;
- le classement des locaux accepté figurant dans l'Avis Technique ou le DTA du revêtement associé.

1.22 Emploi en pose en désolidarisation du support

1.221 Travaux neufs

Supports neufs secs et sans risque de remontée d'humidité, à base de liants hydrauliques dont le taux d'humidité est inférieur à 4,5 %.

Supports à base de sulfate de calcium dont le taux d'humidité est inférieur à 0,5 %.

Supports à base de bois ou panneaux dérivés du bois.

Dans des locaux ayant au plus le classement indiqué dans le Tableau 1 et, selon le cas :

- le classement du revêtement de sol associé figurant dans son certificat NF-UPEC ou NF-UPEC.A+ ;
- le classement des locaux accepté figurant dans l'Avis Technique ou le DTA du revêtement associé.

1.222 Travaux de rénovation

Supports anciens secs et sans risque de remontée d'humidité dont le taux d'humidité est inférieur à 4,5 %, non revêtus ou remis à nu, ou revêtus d'un ancien carrelage adhérent, d'un ancien granito, d'un ancien sol résine adhérent, d'un ancien sol résilient homogène ou hétérogène compact dont ceux de type dalles semi-flexibles (y compris dalles amiantées) normalement adhérentes, dans des locaux ayant au plus le classement indiqué dans le Tableau 1 et, selon le cas :

- le classement du revêtement de sol associé figurant dans son certificat NF-UPEC ou NF-UPEC.A+ ;
- le classement des locaux accepté figurant dans l'Avis Technique ou le DTA du revêtement associé.

2. Définitions

2.1 Sous-couche SARLIBASE T.E.

Nature

Sous couche d'interposition à base de PVC enduit sur armature voile de verre.

Aspect

- Couleur blanche sur l'endroit.
- Couleur grise en envers, présence d'un motif de barrettes de mousse expansée, de couleur blanche.

Distributeur

Société FORBO SARLINO.

Caractéristiques d'identification

Masse surfacique du voile de verre : 50 g/m²

Largeur totale : 2 m

Longueur des rouleaux : 35 ml

Épaisseur totale moyenne : 1,5 mm (± 0,15 mm)

Épaisseur de la feuille : 1,1 mm

Épaisseur des plots : 0,4 mm

Masse surfacique totale moyenne : 1300 g/m² (± 70 g/m²)

Caractéristiques techniques

Module de traction pour 1 % d'allongement (déterminé selon méthode M1 – NF 189) :

- sens longitudinal : 200 N/50 mm
- sens transversal : 160 N/50 mm

Allongement à la rupture de l'armature : 2,5 % (± 0,5 %)
 Résistance à la rupture : 400 N/50 mm
 Variations dimensionnelles à la chaleur (NF EN ISO 23999) : ≤ 0,05 %
 Résistance au poinçonnement (NF EN ISO 24343-1) : < 0,1 mm

2.2 Revêtements de sol bâtiment associés

2.2.1 Revêtements de sol résilients

Les revêtements de sol PVC armaturés bénéficiant d'un certificat de la marque NF – Revêtements de sol résilients associée à la marque UPEC ou UPEC.A+ ou d'un Avis Technique ou DTA favorable pour le domaine visé :

- Revêtement de sol résilient de type PVC compact armaturé en lés de FORBO SARLINO présentant un envers PVC de type lisse ou structuré et d'épaisseur totale comprise entre 2 et 5 mm ;
- Revêtement de sol résilient de type PVC sur semelle en mousse PVC en lés de FORBO SARLINO présentant un envers PVC de type structuré et d'épaisseur totale comprise entre 2,4 et 5 mm ;
- Revêtement de sol résilient de type PVC sur semelle en mousse PVC en dalles de FORBO SARLINO présentant un envers de type PVC structuré et d'épaisseur totale comprise entre 2,4 et 5 mm ;
- Revêtement de sol résilient de type PVC en dalles plombantes amovibles de FORBO SARLINO présentant un envers PVC de type structuré.

2.2.2 Revêtements de sol textiles aiguilletés

Les revêtements de sol textiles aiguilletés de FORBO SARLINO, bénéficiant d'un certificat de la marque NF – Revêtements de sol aiguilletés associée à la marque UPEC, présentant un envers de type « aiguilleté polyester » et d'épaisseur totale comprise entre 3,8 et 6 mm.

2.2.3 Revêtements de sol textiles floqués

Les revêtements de sol textiles floqués en lés et en dalles de FORBO SARLINO, bénéficiant d'un certificat de la marque NF – Revêtements de sol floqués associée à la marque UPEC, présentant un envers PVC « structuré » et d'épaisseur totale comprise entre 4,3 et 5,3 mm.

2.3 Caractéristiques techniques du système

Caractéristiques	Méthode d'essai	Système SARLIBASE T.E.
Contraintes de traction pour un allongement de 1% (N/50 mm) - sens fabrication - sens transversal	M1 – NF 189	> 200 > 160
Poinçonnement sous charge statique (mm) • <u>Enfoncement à 15 secondes</u> - PVC compacts - PVC sur semelle alvéolaire - Textiles aiguilletés et floqués • <u>Rémanent après 24 heures</u> - PVC compacts - PVC sur semelle alvéolaire - Textiles aiguilletés et floqués	NF EN ISO 24343-1 NF EN ISO 24343-1 NF EN ISO 24343-1	> 0,40 > 0,80 N.A. ≤ 0,05 ≤ 0,25 ⁽¹⁾ N.A.
N.A. = Non applicable ⁽¹⁾ ≤ 0,35 mm avec référence PVC sur semelle alvéolaire U2s P2		

3. Fabrication et contrôles

3.1 Fabrication

3.1.1 Sous-couche SARLIBASE T.E.

La sous-couche SARLIBASE T.E. est fabriquée à l'usine de Reims de la Société FORBO SARLINO qui est certifiée ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 et SA 8000.

3.1.2 Revêtements de sol

Une partie des revêtements de sol de type PVC compact ou sur semelle alvéolaire et les revêtements textiles aiguilletés sont fabriqués à l'usine de Reims de la Société FORBO SARLINO, titulaire respectivement de la marque NF-Revêtements de sol résilients associée à la marque UPEC ou UPEC.A+ et de la marque NF – Revêtements de sol aiguilletés associée à la marque UPEC.

Une autre partie des revêtements de sol de type PVC compact ou sur semelle alvéolaire sont fabriqués à l'usine de Coevorden (Pays Bas) par la Société FORBO NOVILON BV, titulaire de la marque NF – Revêtement de sols résilients associée à la marque UPEC A+.

Les revêtements de sol de type textiles floqués sont fabriqués dans les usines de Ripley (UK) par la Société FORBO FLOORING UK et Château-Renault (France) par la Société FORBO CHATEAU RENAULT, titulaires de la marque NF – Revêtement de sols textile associée à la marque UPEC.

3.2 Contrôles

3.2.1 Sous-couche SARLIBASE T.E.

La Société FORBO SARLINO procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

3.2.2 Revêtements de sol

Les Sociétés FORBO SARLINO, FORBO FLOORING UK, FORBO CHATEAU RENAULT et FORBO NOVILON BV procèdent à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis, conformément aux dispositions prévues par les Règles de Certification de la marque NF-UPEC ou NF-UPEC.A+.

4. Mise en œuvre

La mise en œuvre est réalisée conformément aux dispositions décrites dans la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », complétées, modifiées ou précisées comme suit en ce qui concerne le taux d'humidité, l'obligation de pare-vapeur et de l'enduit de lissage.

4.1 Supports

4.1.1 Supports neufs à base de liants hydrauliques définis à l'article 5.1. de la norme NF DTU 53.2 dont le taux d'humidité est inférieur ou égal à 7 %

4.1.1.1 Nomenclature des supports

- Support avec taux d'humidité inférieur ou égal à 7 % avec ou sans film interface anticapillaire ou pare vapeur, pour collage acrylique du revêtement ;
- Support dont le temps de séchage trop court ne respecte pas les exigences de taux d'humidité de la norme NF DTU 53.2 ;
- Support fissuré ne permettant pas une pose collée selon les règles de l'art ;
- Support pollué en surface (taches grasses...) ne permettant pas une préparation du support correcte pour la pose d'un revêtement collé, sous réserve que les zones polluées ne coïncident pas avec les zones prévues pour le collage de la sous-couche.

4.1.1.2 Exigences relatives aux supports

Délai de séchage minimum de 28 jours.

Le support doit être non ressuant.

La siccité du support est mesurée à la bombe à carbure à partir d'une profondeur de 4 cm.

Rappel de l'exigence du NF DTU 53.2 concernant la planéité du support (§ 6.1.4.5.) : 7 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous le réglot de 20 cm (sauf sur chape rapportée : 5 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglot de 20 cm)

4.1.1.3 Travaux préparatoires – traitement des fissures et des joints du support

Fissures

Les fissures de largeur ≤ 1 mm sans désaffleurer ne sont pas traitées.

Les fissures de largeur > 1 mm devront faire l'objet d'un diagnostic et d'une réparation adaptée effectuée par l'entreprise de gros œuvre, après traitement des éventuels désaffleurs comme ci-après et aspiration soignée.

Joint d'isolement

Il doit être bourré d'une matière souple et élastique.

Joint de dilatation

Le système est arrêté de part et d'autre du joint :

- remplissage du joint par un produit souple ;
- couverture par un profilé plastique ou métallique fixé d'un seul côté.

Joint de retrait sans désaffleurer

Joint de retrait scié de largeur ≥ 4 mm :

- injection de résine (de type époxydique) et sablage, ou remplissage par un mortier de résine ;
- lissage de la résine.

Joint de construction

Assimilé à une fissure.

Désaffleurer

Une étude préalable devra être réalisée par un bureau d'étude spécialisé afin d'analyser le comportement du support et de rétablir sa continuité. Le cas échéant et en fonction des résultats de l'étude, une réparation sera à effectuer par l'entreprise de gros-œuvre (ponçage du désaffleurer, nettoyage par aspiration soignée).

Application d'un ragréage ou reprofilage localisé

- a) sur support sec (humidité $\leq 4,5$ %) et non exposé aux reprises d'humidité, les enduits de sol faisant l'objet d'un certificat CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED ou QB avec classement P3 en cours de validité pour l'emploi visé sont autorisés avec l'emploi d'un primaire d'accrochage associé (ils peuvent être localisés ou généralisés à l'ensemble des surfaces).
- b) sur support humide ou exposé aux reprises d'humidité dont le taux d'humidité n'excède pas 7 % et uniquement dans le cas d'un traitement localisé, un reprofilage est réalisé, après traitement des fissures, à l'aide du mortier de réparation suivant, bénéficiant d'un certificat « NF Produits de réparation des ouvrages en béton » en cours de validité :

Fabricant	Produit
MAPEI	PLANITOP 400 F

Il convient de respecter les préconisations et les dispositions particulières indiquées dans la fiche technique du fabricant et sur son certificat pour l'emploi de ce produit.

Il est nécessaire de réaliser des engravures (léger décaissé) en périphérie des zones à traiter avant d'appliquer le produit afin d'obtenir des bords francs et de garantir une épaisseur minimale de 5 mm de produit.

Pose sans ragréage

Lorsque le support est conforme en planéité aux conditions de planéité suivantes : 5 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20 cm ; il n'est pas nécessaire d'exécuter un ragréage.

4.12 Supports neufs à base de bois ou panneaux dérivés, définis à l'article 5.2. de la norme NF DTU 53.2

Cf. norme NF DTU 53.2 pour la nomenclature, les exigences relatives à ces supports, ainsi que les dispositions de préparation.

Les supports bois sur support humide ou exposé aux reprises d'humidité sont exclus.

4.13 Chapes fluides à base de sulfate de calcium

Sont visées les chapes fluides à base de sulfate de calcium faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

Les exigences relatives à ces supports sont celles précisées dans l'Avis technique ou le DTA de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC.

Travaux préparatoires

Lorsque le support est conforme en planéité et aspect de surface, l'application d'un enduit de sol n'est pas nécessaire. Dans le cas contraire, l'application d'un enduit de sol faisant l'objet d'un certificat CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED ou QB avec classement P3 en cours de validité pour l'emploi visé sera réalisée avec l'emploi d'un primaire d'accrochage associé.

4.14 Supports anciens

Sont visés les supports anciens secs et sans risque de remontée d'humidité, non revêtus ou remis à nu, ainsi que les supports revêtus d'un ancien carrelage adhérent, d'un ancien sol résine adhérent ou d'un ancien revêtement de sol résilient homogène ou hétérogène

compact, tels que définis dans le CPT Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation, *Cahier 3635_V2 du CSTB*, dont notamment les dalles semi-flexibles (amiantées ou non). Les supports devront répondre aux exigences générales du *Cahier 3635_V2 du CSTB*.

Avant la pose, il convient de réaliser une étude préalable de l'état du support existant selon le Cahier du CSTB 3635_V2 qui déterminera, avec les exigences de planéité définies à l'article 4.112 ci-avant, si la pose directe peut être envisagée. Dans le cas contraire, il convient de prendre les mesures nécessaires pour la rectification et la préparation des anciens supports, et éventuellement la dépose du revêtement en place.

Sont également visés les anciens supports à base de liant hydraulique non revêtus ou remis à nu humides ou exposés aux reprises d'humidité dont le taux d'humidité est inférieur à 7 % ; le reprofilage localisé sera réalisé, lorsque requis, selon les modalités préconisées à l'article 4.113 b) ci-avant. Le support doit être non ressortant au moment de la pose.

Cas de la pose sur dalles vinyle-amiante

Dans le cas de la pose sur dalles semi-flexibles amiantées, il convient de respecter dans tous les cas la réglementation en vigueur dans ce domaine, pour l'ensemble des travaux, y compris lors du diagnostic.

4.2 Produits de mise en œuvre

Tous les produits mentionnés ici doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

4.2.1 Fixation de la sous-couche SARLIBASE T.E. sur son support

Une fixation partielle par collage est réalisée sur une largeur minimum de 20 cm :

- de façon discontinue en périphérie du local, par zones d'environ 100 cm² espacées de 1 m ;
- de façon continue au droit des passages et seuils d'accès, sauf si ceux-ci sont traités au moyen de barres de seuils ou profilés adaptés (fixés à l'aide de vis) ou si les joints des revêtements sont soudés à chaud.

Le fabricant du revêtement préconise les colles suivantes de type réactives à 2 composants employées en simple encollage à raison de 250 g/m² déposées avec une spatule dentée fine (spatule A2 selon référentiel TKB) :

Nom	Provenance
TEC 147	H.B. FULLER
KR 430	UZIN

4.2.2 Collage du revêtement de sol résilient sur la sous-couche SARLIBASE T.E. (humidité du support : H ≤ 7 %)

Le fabricant du revêtement préconise les colles de type acryliques à faible teneur en eau et adaptées au collage compact PVC sur sous-couche plastifiée, employées en simple encollage à raison d'environ 150 g/m², déposées à la spatule très fine (spatule A4 selon référentiel TKB) ou au rouleau laqueur :

Nom	Provenance
THOMSIT K188 E	HENKEL
KE 2000 S	UZIN
TEC 522	H.B. FULLER
TEC 540	H.B. FULLER
V22	FORBO SARLINO
V40	FORBO SARLINO

L'encollage doit systématiquement être suivi d'un passage au rouleau laqueur afin d'homogénéiser l'épaisseur du film de colle, éviter le spectre des sillons de colles, et obtenir un gommage uniforme.

Il est également impératif, avant l'application du revêtement, d'attendre le gommage total du film de colle pour éviter la formation de gonfles.

Le marouflage manuel sera effectué soigneusement à l'aide d'une cale en liège, au fur et à mesure de la pose. Il permet de déceler et de chasser d'éventuelles poches d'air. Il sera suivi d'un cylindrage à environ 50 kg (lé par lé par exemple).

4.23 Collage du revêtement de sol textile sur la sous couche SARLIBASE T.E. (humidité du support : $H \leq 7\%$)

Le fabricant du revêtement préconise les colles de type acryliques en simple encollage à raison de 250 g/m², déposées avec une spatule dentée fine (spatule A2 selon référentiel TKB) :

Nom	Provenance
THOMSIT K188 E	HENKEL
V22	FORBO SARLINO
TEC 522	H.B. FULLER

Le marouflage manuel sera effectué soigneusement au fur et à mesure de la pose. Il sera suivi d'un cylindrage à environ 50 kg.

4.24 Cordon pour soudure à chaud des joints (revêtements de sol résilients)

Mélange de PVC plastifié peu chargé distribué par la Société FORBO SARLINO.

Diamètre du cordon : 4 mm.

4.3 Stockage et conditions de pose

Stockage

Voir article 6.1.5. de la norme NF DTU 53.2.

Température ambiante

La température minimale du local doit être de + 10 °C.

Pour l'emploi des colles, la plage de température est de +10 °C à +30 °C.

Température du support

Au moment de la pose, elle doit être d'au moins +10 °C, et être supérieure d'au moins 3 °C à la température de point de rosée (correspondant au début de la condensation de l'humidité de l'air sur le support).

4.4 Pose

4.4.1 Pose de la sous-couche sur le support

La sous couche d'interposition SARLIBASE TE est installée 24h minimum avant la pose du revêtement de sol PVC ou textile.

Déroulage de la sous-couche en lés, plots contre les supports (la face lisse est destinée à recevoir le revêtement de sol) et toujours dans le même sens.

Le cas échéant, fixation de la sous couche sur le support au niveau des passages de porte comme indiqué à l'article 4.21.

De façon générale en partie courante, la pose libre de la sous-couche ne doit pas être entravée par tout collage ou fixation au support (en aucune part, ni au joints des lés de sous-couche, ni en périphérie).

4.4.2 Pose du revêtement sur la sous-couche

Déroulage des revêtements en lés avec décalage des joints par rapport aux joints de la sous couche SARLIBASE T.E. (décalage de 50 cm minimum) et en milieu de dalle pour les produits en dalles. Le calepinage doit être réalisé de façon à éviter la superposition.

Voir notamment les articles 6.3.1. et 6.3.2. (respectivement disposition des lés et dalles) de la norme NF DTU 53.2.

Collage des revêtements sur la sous couche tel que décrit aux articles 4.22 et 4.23.

Les passages des portes seront réalisés à joints décalés dans la largeur de la feuillure. Le joint de revêtement sera traité par soudure à chaud pour un résilient, et par double encollage sur une bande de 20 cm pour un textile, de part et d'autre du joint.

4.5 Planchers chauffants

La pose sur planchers chauffants classiques à accumulation exécutés conformément aux normes NF P 52-302 (DTU 65-7) et NF DTU 65-14, ainsi que sur planchers rayonnants électriques exécutés conformément au Cahier de Prescriptions Techniques Communes (e-cahiers du CSTB, *Cahier 3606_V3, septembre 2007*) est possible. Cf. article 6.2.4. de la norme NF DTU 53.2.

4.6 Joints courants

Le traitement des joints du revêtement de sol dépend du classement E du local et se fait conformément aux indications du certificat NF-UPEC ou NF-UPEC.A+, ou bien de l'Avis Technique ou DTA du revêtement.

Pour les revêtements résilients, les joints entre lés et entre dalles en local classé P3 E2 sont toujours soudés à chaud avec le cordon

d'apport ou traités à froid, conformément à l'article 6.3.4.2 du chapitre 6.3.4 de la norme NF DTU 53.2.

4.7 Traitement des rives

4.7.1 Locaux classés E1 et E2

Dans les locaux à revêtir classés E1 et E2, un jeu de ventilation est ménagé en périphérie : la sous-couche SARLIBASE T.E. est arrêtée entre 5 et 10 mm de la paroi verticale, et le revêtement choisi à environ 5 mm de la paroi verticale, en particulier sur les angles sortants. Le jeu fonctionnel est couvert par une plinthe ventilée rapportée (distribuée par FORBO SARLINO) dans le cas d'une pose sur support humide (humidité du support : $H \geq 4,5\%$) ou exposé aux reprises d'humidité.

Voir schéma de principe en fin de Dossier Technique – *Figure 1*.

Dans le cas d'un support sec (humidité initiale du support : $H \leq 4,5\%$ et maintenue dans le temps) et non exposé aux reprises d'humidité, la plinthe ventilée peut être remplacée par une plinthe décorative (bois par exemple) ; si aucune plinthe n'est prévue, prévoir un arasement régulier du revêtement entre 1 à 3 mm de la paroi.

4.7.2 Locaux classés E3

Dans les locaux à revêtir classés E3 dans lesquels une exigence de traitement des rives par remontée en plinthe du revêtement est attendue, dans le cas d'une pose sur support humide (humidité du support : $H \geq 4,5\%$) ou exposé aux reprises d'humidité, un jeu de ventilation est ménagé en périphérie : la sous-couche SARLIBASE T.E. est arrêtée entre 3 et 8 mm de la paroi verticale, puis les rives sont traitées par l'un des systèmes suivants :

- collage sur le mur d'une plinthe en bois (contreplaqué marine) rainurée à l'arrière (éviter d'obstruer les rainures lors du collage) reposant sur la sous-couche SARLIBASE T.E. puis remontée en plinthe du revêtement sur une forme d'appui collée sur la plinthe (double encollage à l'aide d'une colle PU ou polychloroprène).

Voir schéma de principe en fin de Dossier Technique – *Figure 2* (cas n° 1) ;

- collage sur le mur d'une plinthe en bois (contreplaqué marine) rainurée à l'arrière (éviter d'obstruer les rainures lors du collage) reposant sur la SARLIBASE T.E. puis soudure au revêtement d'une plinthe PVC à talon, collée sur la plinthe en bois (double encollage à l'aide d'une colle PU ou polychloroprène).

Voir schéma de principe en fin de Dossier Technique – *Figure 3* (cas n° 2).

Dans les locaux classés E3 dans le cas d'un support sec (humidité initiale du support : $H \leq 4,5\%$ et maintenue dans le temps) et non exposé aux reprises d'humidité, les deux systèmes précédents seront envisagés sans la plinthe en bois rainurée et directement sur la paroi verticale.

Cas du traitement des rives en locaux E3 sur chape ou dalle flottante

Les éventuels mouvements du support par rapport aux parois du bâtiment seront absorbés par la remontée en plinthe. En remplacement de la colle PU, l'emploi de la colle contact TEC 542 de HB FULLER.

5. Mise en service

Voir article 8 de la NF DTU 53.2.

6. Assistance Technique

Sur demande, FORBO SARLINO met à disposition de l'entreprise un technicien susceptible d'intervenir sur un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du procédé.

FORBO SARLINO organise, dans ses centres de Reims, Rennes, Montpellier et Château Renault (Tours), des formations à la mise en œuvre de ses revêtements de sol incluant la mise en œuvre de ses revêtements sur sous-couche d'interposition pour le personnel des entreprises qui en font la demande.

7. Entretien – Utilisation

Pour les revêtements de sol constituant le système, se reporter à la notice d'entretien spécifique à chaque produit diffusée par le fabricant.

B. Résultats expérimentaux

(RE CSTB n° 00-144/1)

Réaction au feu

- SARLIBASE T.E. : Classement Cfl-s1, valable en pose libre sur supports bois ou panneaux dérivés du bois ou sur supports classés A1 ou A2_{fl}

(Rapport du laboratoire EXOVA WARRINGTONFIRE n°319862)

- Système constitué, selon le cas, d'un des revêtements de sol FORBO en PVC hétérogène compact, PVC sur mousse (VSM U3/U4), PVC sur mousse (VSM U2s), aiguilletés U3 P3 et aiguilletés U3s P3 collé sur la sous-couche SARLIBASE T.E. : Classements B_{fl}-s1, C_{fl}-s1 ou C_{fl}-s2, valables pour l'ensemble posé libre sur supports bois ou panneaux dérivés du bois ou sur supports classés A1 ou A2

(Rapports du CSTB n° RA08-0186, n° RA09-0242, n° RA08-0296, n° RA04-0172, n° RA05-0067, n° RA04-0031, n° RA03-0366, n° RA04-0591, n° RA08-0135 et n° RA09-0413)

- Système constitué d'un revêtement de sol FORBO textile floqué d'épaisseur 4,3 mm en lé collé sur la sous-couche SARLIBASE T.E. : Classement B_{fl}-s1, valable pour l'ensemble posé libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur support fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$

(Rapport du CRET n° 2015/087 du 09/10/2015)

- Système constitué d'un revêtement de sol FORBO textile floqué en dalles plombantes d'épaisseur 5,3 mm collé sur la sous-couche SARLIBASE T.E. : Classement B_{fl}-s1, valable pour l'ensemble posé libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur support fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$

(Rapport du CRET n° 2015/108 du 23/12/2015)

- Système constitué d'un revêtement de sol FORBO en PVC hétérogène en dalles plombantes d'épaisseur 5 mm, collé sur la sous-couche SARLIBASE T.E. : Classement C_{fl}-s1, valable pour l'ensemble posé libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur support fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$

(Rapport du CRET n° 2015/107 du 23/12/2015)

Aptitude à l'emploi du système

- Revêtement PVC sur mousse (VSM U3/U4) FORBO et revêtement PVC FORBO hétérogène compact collés sur SARLIBASE T.E. avec la colle HELMIDAL SUPER PLUS

- Caractéristiques d'identification
- Stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur
- Stabilité dimensionnelle et incurvation à l'eau alcaline
- Perméabilité à la vapeur
- Ténacité
- Vieillesse à la chaleur
- Tenue à l'eau (essai salle de bain)
- Poinçonnement statique
- Comportement sous la chaise à roulettes
- Déplacement simulé du pied de meuble

(RE CSTB n° 00-144/1)

- Revêtements textiles aiguilletés FORBO collés sur SARLIBASE T.E. avec la colle HELMIDAL SUPER PLUS

- Stabilité dimensionnelle vis-à-vis des variations hygrothermiques ambiantes
- Comportement au poinçonnement
- Comportement global
- Aptitude à l'emploi sous appareil à roulettes

(RE CSTB n° 00-144/2)

- Revêtement PVC sur mousse (VSM U2s) FORBO, revêtement PVC sur mousse (VSM U3/U4) FORBO et revêtement PVC FORBO hétérogène compact collés sur SARLIBASE T.E. avec la colle V40.

- Comportement au poinçonnement

(RE internes FORBO des 17 et 20/09/2009)

Tenue du plan de collage

- Sous couche SARLIBASE T.E. collée sur support avec la colle HELMIPUR G88 de FORBO HELMITIN.

Revêtement PVC hétérogène compact FORBO et revêtement PVC sur mousse (VSM U3/U4) FORBO collés sur SARLIBASE T.E. avec la colle HELMIDAL SUPER PLUS de FORBO HELMITIN.

- essai de pelage sous un angle de 90°
- essai de réversibilité à l'eau du plan de collage

- Sous couche SARLIBASE T.E. collée sur support avec bande néoprène sèche et revêtement PVC hétérogène compact FORBO collé sur sous couche SARLIBASE TE avec la colle KR 421 d'UZIN.

- essai de pelage sous un angle de 90°
- essai de cisaillement

(RE interne FORBO du 3/09/2009)

C. Références

C1. Données Environnementales (*)

Le système SARLIBASE T.E. ne fait pas l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière.

Revêtements de sol FORBO du type PVC sur mousse (VSM U2s)

Les revêtements de sol FORBO du type PVC sur mousse (VSM U2s) font l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) collective.

Cette DE a été établie le 06/2013 par le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers (SFEC). Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Revêtements de sol FORBO du type PVC sur mousse (VSM U3/U4)

Les revêtements de sol FORBO du type PVC sur mousse (VSM U3/U4) font l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) collective.

Cette DE a été établie le 06/2013 par le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers (SFEC). Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Revêtements de sol FORBO du type PVC hétérogène compact

Les revêtements de sol FORBO du type PVC hétérogène compact font l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) collective.

Cette DE a été établie le 06/2013 par le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers (SFEC). Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Revêtements de sol FORBO du type PVC expansé relief (VER)

Les revêtements de sol FORBO du type PVC expansé relief (VER) font l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) collective.

Cette DE a été établie le 06/2013 par le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers (SFEC). Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Revêtements de sol FORBO du type aiguilletés U3 P3 en lés

Les revêtements de sol FORBO du type aiguilletés U3 P3 font l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) collective.

Cette DE a été établie le 06/2013 par le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers (SFEC). Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Revêtements de sol FORBO du type aiguilletés U3s P3 en lés

Les revêtements de sol FORBO du type aiguilletés U3s P3 font l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) collective.

Cette DE a été établie en juin 2013 par le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers (SFEC). Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Revêtements de sol FORBO du type floqués U3s P3

Les revêtements de sol FORBO du type floqués U3s P3 font l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) collective.

Cette DE a été établie le 06/2013 par le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers (SFEC). Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Produit de réparation des bétons PLANITOP 400 F

Le produit PLANITOP 400 F fait l'objet d'une déclaration environnementale (DE) collective.

Cette DE a été établie le 07/2011 par le Syndicat National des Mortiers Industriels (SNMI). Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES par la Société HENRI LECOULS le 3 août 2011 et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Récapitulatif pour le système complet

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Le tableau récapitulatif ci-dessous précise la nature et le statut de(s) déclaration(s) environnementale(s) transmise(s) par le demandeur.

C2. Autres références

Début de la fabrication industrielle de la sous couche SARLIBASE T.E. : 1998.

Surface réalisée à ce jour : 250 000 m²/an.

(*) Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

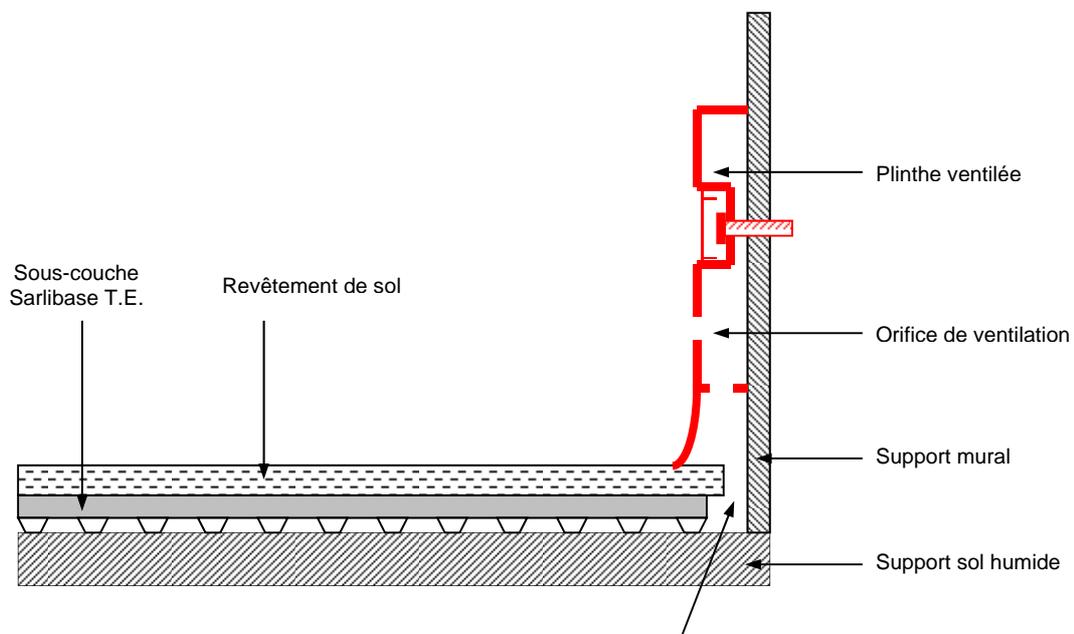
Tableau des références relatives aux données environnementales

Liste de tous les composants du système	État des références relatives aux données environnementales					Liste des données de performances certifiées
	Référence de la DE ⁽¹⁾	DE fournie et disponible		DE vérifiée par tierce partie indépendante habilitée ⁽²⁾		
		OUI	NON	OUI	NON	
Sous-couche SARLIBASE T.E.	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Revêtements de sol PVC compacts hétérogènes FORBO	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Revêtements de sol PVC sur mousse U3/U4 FORBO	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Revêtements de sol PVC sur mousse U2s FORBO	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Revêtements de sol aiguilletés U3 P3 FORBO	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Revêtements de sol aiguilletés U3s P3 FORBO	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Revêtements de sol floqués U3s P3 FORBO	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Cordon de soudure	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
PLANITOP 400 F	FDE&S 07-245 :2011	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
KR 430	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 147	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
KE 2000 S	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
THOMSIT K 188 E	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
V40 GREEN	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
V22 GREEN	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 540	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 522	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 542	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-

⁽¹⁾ Ne figurent ici que les DE pertinentes vis-à-vis du domaine d'emploi et des conditions de Conception/Dimensionnement/Mise en œuvre décrites dans le présent Avis Technique.

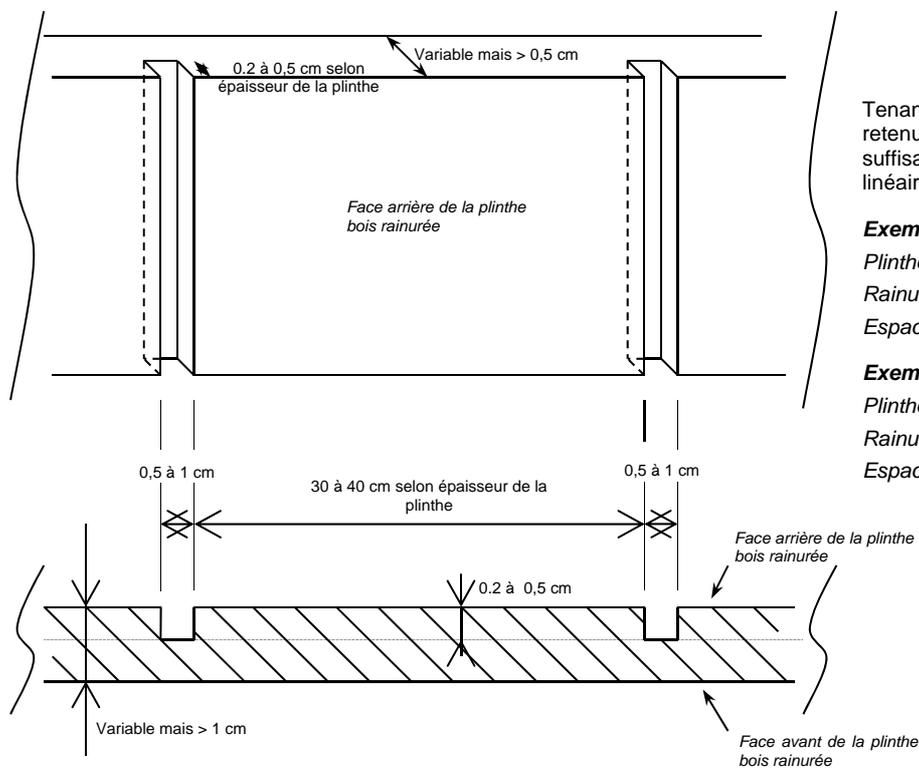
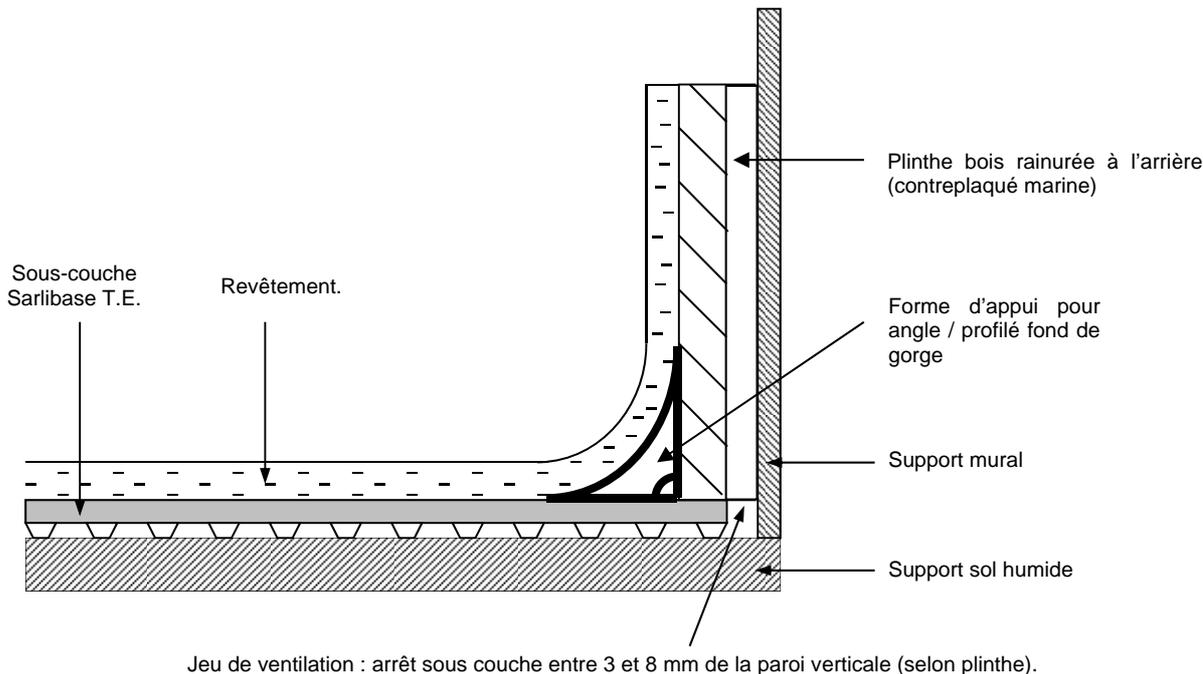
⁽²⁾ Données non examinées par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Figures du Dossier Technique



Jeu de ventilation : arrêt de la sous couche entre 5 et 10 mm et du revêtement à 5 mm de la paroi verticale

Figure 1 - Traitement des rives en locaux E1/E2 avec plinthes ventilées.



Tenant compte de l'épaisseur de la plinthe retenue, la ventilation assurée doit être suffisante (environ 75 à 125 mm² par mètre linéaire de plinthe) :

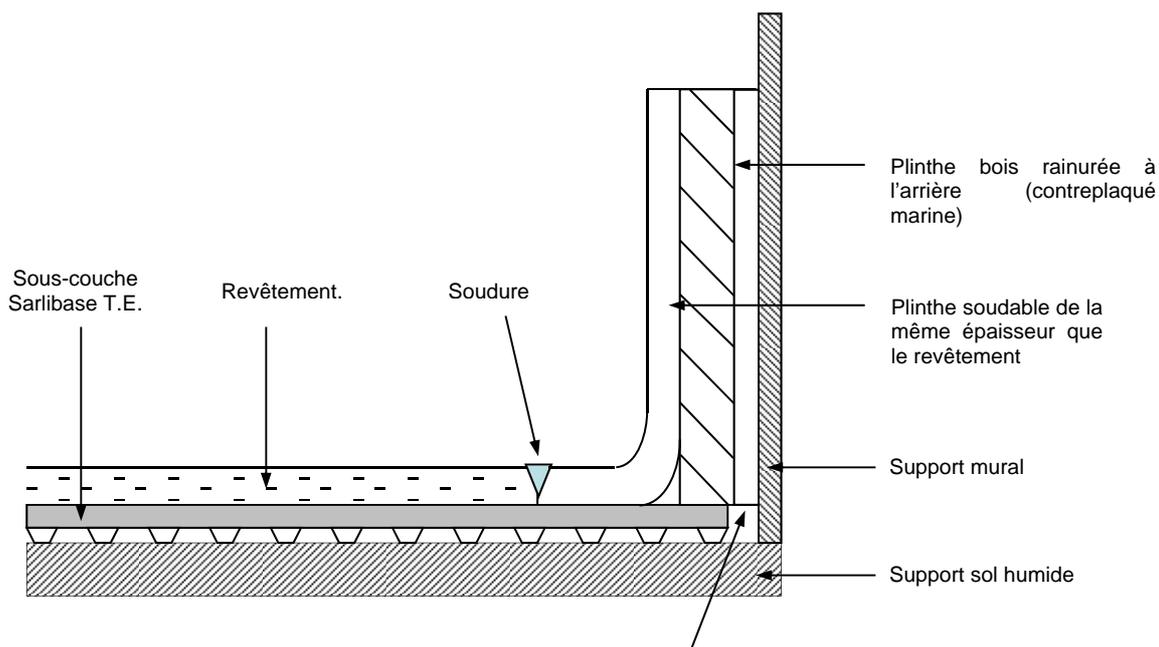
Exemple 1 :

Plinthes de 1 cm d'épaisseur
 Rainures : 0,5 x 0,5 cm
 Espacement de 40 cm

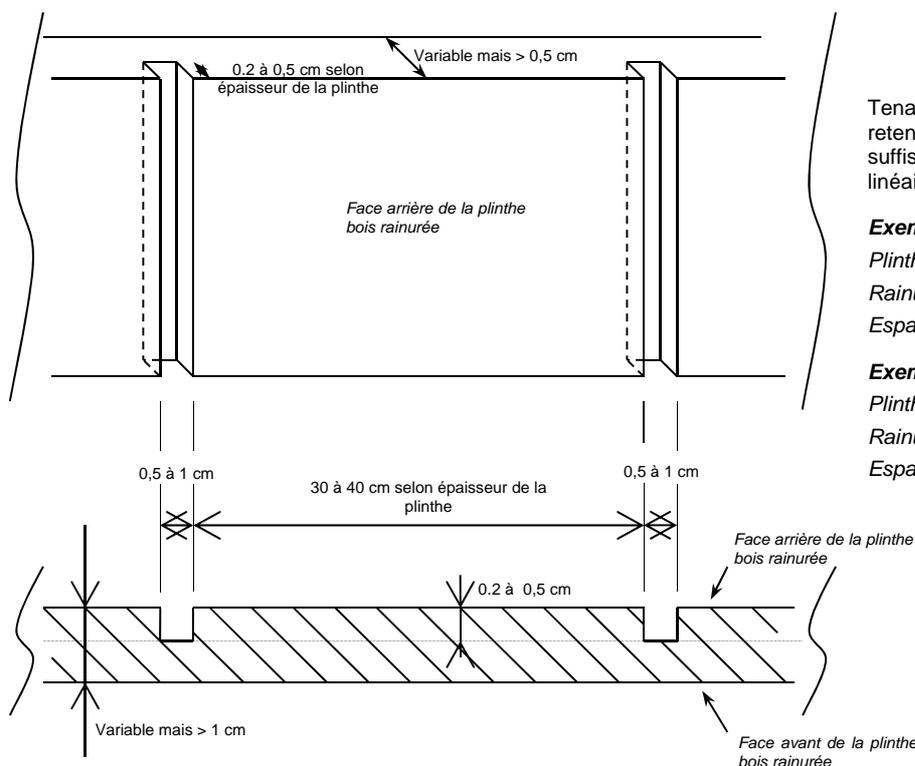
Exemple 2 :

Plinthes de 0,5 cm d'épaisseur
 Rainures : 0,2 x 1 cm
 Espacement de 30 cm

Figure 2 - Traitement des rives en locaux E3 sans siphon de sol : Cas n°1 avec forme d'appui et remontée en plinthe sur plinthe bois rainurée



Jeu de ventilation : arrêt sous couche entre 3 et 8 mm de la paroi verticale (selon plinthe)



Tenant compte de l'épaisseur de la plinthe retenue, la ventilation assurée doit être suffisante (environ 75 à 125 mm² par mètre linéaire de plinthe) :

Exemple 1 :

Plinthes de 1 cm d'épaisseur
 Rainures : 0,5 x 0,5 cm
 Espacement de 40 cm

Exemple 2 :

Plinthes de 0,5 cm d'épaisseur
 Rainures : 0,2 x 1 cm
 Espacement de 30 cm

Figure 3 - Traitement des rives en locaux E3 sans siphon de sol : Cas n°2 avec plinthe soudable sur plinthe bois rainurée